

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 ter)<sup>1</sup>

SECTION

**Intitulé de la section:**

**FORMATION CONTINUE DE TECHNICIEN DE SURFACE EN MILIEU  
HOSPITALIER (CONVENTION)**

CODE DE LA SECTION: (2) <b>81 21 00 S10 Z2</b>
--

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **14 février 2017**

---

<sup>1</sup>Article 11 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale.

**1. Finalités de la section:**

reprises en annexe n°1 (1 page) (1)

**2. Classement de la section :**

Enseignement secondaire du:	<input type="radio"/> (3) premier degré	<input checked="" type="radio"/> (3) deuxième degré	<input type="radio"/> (3)troisième degré	<input type="radio"/> (3)quatrième degré
-----------------------------	---	---	--	--

**3. Titre délivré à l'issue de la section: (1)**

**Certificat de Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier, spécifique à l'enseignement secondaire du deuxième degré de promotion sociale**

**4. Modalités de capitalisation:**

repris en annexe n°2 (1 page) (1)

4.1. Organigramme de la section

4.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée:

**5. Unités constitutives de la section :**

<u>Intitulés</u> (1)	<u>Classement des U.E.</u> (1)(5)	<u>Code des U.E.</u> (6)	<u>Domaine de formation</u> (4)	<u>Unités déterminantes</u> (1)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>U.A.A : s'il y échet</u> (1)
Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)	ESIT	812107U11Z1	801		60	
Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)	ESIT	812108U11Z2	801		100/20	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant (1)	160
B) nombre de périodes professeur (1)	80

**6. Profil professionnel<sup>3</sup>**

Repris en annexe n° 3 (1 page) (1)

**7. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)**

Repris en annexe n° 4 (1 page) (1)

**8. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISoire (3) - PAS D'ACCORD (3)**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

<sup>2</sup> L'unité d'acquis d'apprentissage dont relève l'U.E.<sup>3</sup> Article 8, 9°, de l'A.G.C.F. du 15 mai 2014.

Date : 07 mars 2017.....Signature :

### **Instructions**

- (1) A compléter
- (2) Réservé à l'administration
- (3) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (4) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale. Ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit ESIT, ESIQ, ESST ou ESSQ.
- (6) A compléter si les U.E. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

## **FINALITES DE LA SECTION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette section vise à permettre à l'aide-ménagère et au professionnel du nettoyage d'acquérir et d'exploiter les savoirs, aptitudes et compétences nécessaires à la réalisation des tâches du technicien<sup>4</sup> de surface en milieu hospitalier.

---

<sup>4</sup> Le masculin est utilisé à titre épique.

*Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 2

**MODALITES DE CAPITALISATION**

Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)

60 périodes

Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)

100/20 périodes

**PROFIL PROFESSIONNEL**

Néant

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation :

« Formation continue de technicien de  
surface en milieu hospitalier  
(convention) »

Date d'application :  
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	801	Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)	812100S10Z1	801	Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)
812107U11Z1	801	Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)	812107U11Z1	801	Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)
	801	Stage : formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)	812108U11Z1		Stage : formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**FORMATION CONTINUE DE TECHNICIEN DE SURFACE EN MILIEU  
HOSPITALIER : ASPECTS TECHNIQUES (CONVENTION)**

CODE DE L'U.E. (2): <b>812107U11Z1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>801</b>
--	---

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **5 octobre 2015**

---

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (1 page) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau	O (4) Enseignement secondaire du 1 <sup>er</sup> degré	• (4) Enseignement secondaire du 2 <sup>e</sup> degré	O (4) Enseignement secondaire du 3 <sup>e</sup> degré	O (4) Enseignement secondaire du 4 <sup>e</sup> degré
Classement	• (4) transition		O (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (1 page) (1)

5. Programme :

5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (2 pages) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Entretien des espaces en milieu hospitalier : technologie	CT	B	16	
Entretien des espaces en milieu hospitalier : hygiène et sécurité	CT	B	10	
Entretien des espaces en milieu hospitalier : organisation du travail	CT	B	10	
Cadre relationnel et organisationnel du milieu hospitalier	CT	B	12	
<b><u>Part d'autonomie</u></b>		P	12	
Total des périodes			<b>60</b>	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 13 janvier 2016.....Signature :

**Instructions :**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

*Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques  
(convention)*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'aide-ménagère et au professionnel du nettoyage d'acquérir et de développer des compétences propres à la maintenance des locaux en milieu hospitalier, et plus précisément :

- ◆ en techniques d'entretien, hygiène et sécurité et organisation du travail spécifiques ;
- ◆ en organisation structurelle du milieu professionnel, communication et déontologie.

*Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques  
(convention)*

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

*Au départ d'une situation d'entretien de locaux de travail,*

- ◆ comprendre et émettre des messages verbaux et écrits appliqués au contexte du nettoyage ;
- ◆ identifier le type d'institution ou de service ;
- ◆ identifier les différents intervenants dans la situation ;
- ◆ organiser un travail de nettoyage ;
- ◆ mettre en œuvre les techniques appropriées à ce travail ;
- ◆ appliquer les règles d'hygiène et de sécurité de base ;
- ◆ appliquer les consignes de base de prévention d'un accident ;
- ◆ appliquer les principes de base d'ergonomie ;
- ◆ justifier ses choix.

**Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Certificat d'« **Aide-ménagère** » classé dans l'enseignement secondaire inférieur

***Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)***

ANNEXE 3

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au travers d'une situation concrète de maintenance de locaux en milieu hospitalier* :

- ◆ d'identifier le type d'institution ou de service et d'y situer la fonction de technicien de surface ;
- ◆ de déterminer le rôle et les limites de l'intervention du technicien de surface dans le respect des règles de déontologie et des principes de communication ;
- ◆ de choisir le matériel et les produits de façon adéquate, d'en expliquer l'utilisation et de justifier ses choix ;
- ◆ d'expliquer un planning des tâches établies à effectuer ;
- ◆ d'expliquer les tâches d'entretien autorisées dans la fonction, ainsi que les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie à respecter.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision dans les réponses apportées,
- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ le niveau de pertinence de la justification des choix.

***Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)***

ANNEXE 4

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

L'étudiant sera capable :

*au travers de situations concrètes de maintenance de locaux en milieu hospitalier,*

**en Entretien des espaces en milieu hospitalier : technologie**

- ◆ d'identifier les différents types d'espaces autorisés pour le nettoyage : chambres, salles communes, couloirs et halls, escaliers, ascenseurs, espaces réservés au personnel, bureaux,... ;
- ◆ de lister et caractériser le petit et le gros matériel utilisé ;
- ◆ de choisir le matériel et les produits de façon adéquate, d'en expliquer l'utilisation et de justifier ses choix ;
- ◆ de déterminer ce qui relève des activités journalières (points de contact, poussière à hauteur d'homme, ...) et des activités hebdomadaires (surfaces verticales et désinfection chambre, sanitaire,...) ;

**en Entretien des espaces en milieu hospitalier : hygiène et sécurité**

- ◆ de repérer les différentes sources d'infection et les protocoles de luttes de transmission ;
- ◆ de définir les risques, les règles et les procédures de sécurité au niveau des déchets contaminés et de leur évacuation, ainsi que du nettoyage du matériel à risque ;
- ◆ de relever les pictogrammes et la signalétique de prévention et de les appliquer à des situations concrètes ;
- ◆ d'identifier les règles d'ergonomie spécifique à la fonction et aux tâches ;
- ◆ de lire et d'appliquer les informations des étiquettes et des fiches techniques des produits et, et de déterminer les dosages et dilutions au besoin ;

**en Entretien des espaces en milieu hospitalier : organisation du travail**

- ◆ d'analyser les règles d'organisation du travail et du nettoyage ;
- ◆ de lire et d'appliquer les informations d'un planning de travail ;
- ◆ d'exposer le déroulement des différentes tâches (succession des tâches, temps pour chaque tâche,...)
- ◆ d'identifier les tâches d'entretien autorisées dans le cadre de la sa fonction ;

*Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)*

**en Cadre relationnel et organisationnel du milieu hospitalier**

- ◆ de décrire le fonctionnement de l'institution hospitalière et des différents services ;
- ◆ de lister et d'identifier les différents services en lien avec les espaces du milieu hospitalier ;
- ◆ d'identifier les différents intervenants d'une équipe hospitalière et de situer la fonction de technicien de surface dans cette institution ;
- ◆ de relever, dans le règlement du travail, les règles applicables à sa fonction ;
- ◆ d'évaluer l'importance du devoir de discrétion et du respect des personnes comme mentionné dans le règlement de travail et de l'appliquer dans des mises en situation concrètes ;
- ◆ d'intervenir, dans une attitude d'ouverture, en respectant les limites du profil de fonction du technicien de surface en milieu hospitalier (au sein d'une équipe et de l'institution hospitalière, ainsi qu'avec les patients et leur famille) ;
- ◆ de reconnaître et de transmettre des informations et des observations relatives aux différentes situations rencontrées dans sa fonction.

*Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques  
(convention)*

ANNEXE 5

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

*Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques  
(convention)*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :  
Date d'approbation :

« Formation continue de technicien de  
surface en milieu hospitalier : aspects  
techniques (convention) »

Date d'application :  
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
812107U11Z1	801	Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier : aspects techniques (convention)			Néant

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**STAGE : FORMATION CONTINUE DE TECHNICIEN DE SURFACE EN  
MILIEU HOSPITALIER (CONVENTION)**

CODE DE L'U.E. (2): <b>81 21 08 U11 Z2</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>801</b>
--	--

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **14 février 2017**

---

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (1 page) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau	O (4) Enseignement secondaire du 1 <sup>er</sup> degré	• (4) Enseignement secondaire du 2 <sup>e</sup> degré	O (4) Enseignement secondaire du 3 <sup>e</sup> degré	O (4) Enseignement secondaire du 4 <sup>e</sup> degré
Classement	• (4) transition		O (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (1 page) (1)

5. Programme :

5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

8.1. Etudiant :

Nombre de périodes : (1)	Code « U » :	Code fonction : (1)
100	Z	

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

8.2. Encadrement du stage :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1)(5)	<u>Nombre de périodes</u> (1) <del>par étudiant (4)</del> - par groupe d'étudiants (4)	<u>Code fonction</u> (1)
Stage : formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier	PP	O	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE** (4) - **PAS D'ACCORD** (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .07 mars 2017.....Signature :

**Instructions :**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U

*Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir le milieu professionnel du technicien de surface en milieu hospitalier ;
- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et pratiques dans un environnement professionnel représentatif et dans les conditions réelles d'exercice du métier ;
- ◆ de développer ses facultés d'adaptation en se basant sur l'évaluation de ses actes professionnels ;
- ◆ de respecter des règles du secteur et de se situer au sein de l'équipe de travail dans l'exercice de la fonction relative à sa future profession.

*Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 2

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **Capacités**

*Au départ d'une situation d'entretien de locaux de travail,*

- ◆ comprendre et émettre des messages verbaux et écrits appliqués au contexte du nettoyage ;
- ◆ identifier le type d'institution ou de service ;
- ◆ identifier les différents intervenants dans la situation ;
- ◆ organiser un travail de nettoyage ;
- ◆ mettre en œuvre les techniques appropriées à ce travail ;
- ◆ appliquer les règles d'hygiène et de sécurité de base ;
- ◆ appliquer les consignes de base de prévention d'un accident ;
- ◆ appliquer les principes de base d'ergonomie ;
- ◆ justifier ses choix.
- ◆

### **Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Certificat d'« **Aide-ménagère** » classé dans l'enseignement secondaire inférieur

*Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 3

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire le milieu de stage et les relations professionnelles établies, dans le respect des conventions et des règlements ;
- ◆ de réaliser dans le respect des règles d'hygiène, sous le contrôle d'un responsable qualifié, des tâches du technicien de surface en milieu hospitalier en appliquant correctement les consignes ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage ou un tableau de bord en suivant les consignes du personnel chargé de l'encadrement.
- ◆ de décrire les tâches effectuées, les problèmes techniques rencontrés et les solutions apportées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité des rapports professionnels,
- ◆ le sens de l'organisation,
- ◆ le soin et la précision du travail exécuté.

*Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 4

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter la convention de stage ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage ou un tableau de bord ;
- ◆ de s'insérer dans le milieu professionnel du technicien de surface en milieu hospitalier ;
- ◆ de découvrir le contexte du travail, ainsi que les tâches et les spécificités de la profession ;
- ◆ d'appliquer les méthodes de travail en usage dans le secteur ;
- ◆ de réaliser des tâches d'entretien en suivant les consignes de la personne ressource dans l'institution et en respectant les règles d'hygiène et les principes d'ergonomie ;
- ◆ d'établir et d'entretenir avec le responsable et le personnel des rapports professionnels positifs ;
- ◆ de développer des compétences relationnelles en lien avec la profession et le secteur ;
- ◆ d'expliquer l'organisation générale de son lieu de stage.

**PROGRAMME DU CHARGE DE COURS**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'informer les étudiants des tâches, des droits et des devoirs prévus dans le cadre du stage ;
- ◆ de vérifier avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- ◆ de donner les consignes nécessaires à la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ de vérifier le bon déroulement du stage ;
- ◆ de guider l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans l'évaluation du stage ;
- ◆ d'évaluer les aptitudes professionnelles de l'étudiant en concertation avec la personne ressource dans l'entreprise.

*Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 5

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

*Stage : Formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :  
Date d'approbation :

« Stage : formation continue de technicien  
de surface en milieu hospitalier  
(convention) »

Date d'application :  
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	801	Stage : formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)	812108U11Z1	801	Stage : formation continue de technicien de surface en milieu hospitalier (convention)